

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 28 octobre 2021

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale publique s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 28 octobre 2021, à compter de 17h. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Lucie Dagenais.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Gilles Prairie	Josiane Martel Ouellet
MME	Bob Lussier	Vacant
	Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 25 octobre 2021 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

Assiste également à la séance le directeur général, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

SUJETS :

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Demande no. 21-050– 65, rue principale Aire PIIA – Maud Sève et Julien Bourbeau
3. Demande no. 21-051– 33, chemin Dunham Aire PIIA – Jardins des Cocagnes
4. Octroi du contrat de déneigement et de déglçage des chemins de la municipalité de Frelighsburg pour les années 2021-2025
5. Levée de la séance

RÉS 195-10-21 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général, demande aux membres du conseil municipal de renoncer à l'avis de convocation tel que notifié le 25 octobre 2021, pour y ajouter le point no. 5, embauche de l'urbaniste. Les membres du conseil municipal y consentent unanimement.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'avis de convocation du 25 octobre 2021 en y ajoutant l'embauche d'un urbaniste.

ADOPTÉE

RÉS 196-10-21 DEMANDE NO. 21-050– 65, RUE PRINCIPALE AIRE PIIA – MAUD SÈVE ET JULIEN BOURBEAU

Avant l'adoption de la résolution, madame la conseillère Lucie Dagenais dénonce son intérêt, se retire de la table du conseil et quitte la salle des délibérations ;

CONSIDÉRANT QUE : la demande d'abattage d'un arbre est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : le projet vise l'abattage d'un arbre malade et dangereux en bordure de la voie publique ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 28 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE : le propriétaire à l'obligation de remplacer l'arbre abattu par un arbre d'un diamètre d'au moins 5 centimètres à une hauteur d'un mètre ou par 3 arbustes ;

CONSIDÉRANT QUE : les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal d'accepter l'abattage ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel Ouellet Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé.
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 25 octobre 2021 d'accorder la demande d'abattage d'arbre telle que présentée.

ADOPTÉE

RÉS 197-10-21 DEMANDE NO. 21-051– 33, CHEMIN DUNHAM AIRE PIIA – JARDINS DES COCAGNES

- Considérant que la demande de construction de trois serres est assujettie au règlement sur le PIIA;

- Considérant que le projet vise la construction d'une serre de 35X110 pieds et trois serres de 35X100 pieds;

-Les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal d'accepter le projet de construction, tel que les plans soumis.

-Cependant le CCU recommande au conseil municipal de suggérer aux demandeurs de planter une rangée d'arbres feuillus en bordure du chemin Dunham.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel Ouellet Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Conformément au procès-verbal du CCU du 25 octobre 2021, ce conseil accepte le projet de construction conformément aux plans qui lui ont été présentés;

QUE: les demandeurs plantent une haie d'arbres feuillus en bordure du chemin Dunham pour constituer un écran végétal.

ADOPTÉE

RÉS 198-10-21 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLACAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG POUR LES ANNÉES 2021-2025

CONFORMÉMENT à l'appel d'offres lancé sur le site SEAO le 24 septembre 2021, un entrepreneur a déposé sa soumission, le 14 octobre 2021, soit, « Excavation Dominic Carey Inc. » au montant annuel de 288 785.01 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg octroie le contrat de déneigement et de déglacage des chemins de la municipalité de Frelighsburg pour les années 2021-2022-2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 à Excavation Dominic Carey Inc. au montant incluant les taxes de 1 155 140.04 \$;

QUE : la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

